



Liberté Egalité Fraternité

Commune de Beaulon

03230

Tél. : 04 70 42 70 89

Fax : 04 70 42 76 02

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Beaulon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et L.2213.2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article R.26.15 du Code Pénal,

Considérant que suite à des travaux de PRO PV sis « Route de la Quillerie » effectués par l'entreprise CEE Allier – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Monsieur BELOT Stanislass, il convient de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise CEE Allier – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Monsieur BELOT Stanislass, il convient de réglementer la circulation.

L'entreprise est autorisée à effectuer des travaux sis « Route de la Quillerie » - 03230 BEAULON il convient de réglementer la circulation.

Article 2 : Pendant la durée des travaux :

A compter du 23 février 2025, et pour une durée de 5 jours, la circulation sera interdite aux véhicules légers et poids lourds, sis « Route de la Quillerie» - 03230 BEAULON.

Article 3 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise CEE Allier – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX chargée des travaux.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers

Fait à Beaulon

Le 6 février 2026

Le Maire
D. MARTIN

